

Annexe - Procédure de sélection

Pour que leur dossier soit pris en compte pour la sélection des équipes, les étudiants devront remplir les formalités suivantes :

1. Dès le **8 septembre 2009 et jusqu'au 22 novembre** les étudiants devront annoncer leur intention de participer au processus de sélection en envoyant un court message à helene@concourspictet.org. Cette annonce, qui peut se faire individuellement ou par groupe d'étudiants, déclenchera l'envoi progressif aux étudiants ayant communiqué leur adresse email de documents pédagogiques permettant aux futurs candidats de se préparer. Il n'y a, jusqu'au 22 novembre 2009, pas d'obligation d'être constitué en équipes. Les étudiants d'un même établissement sont toutefois invités à s'organiser et regrouper leurs messages dans toute la mesure du possible. Les documents pédagogiques seront envoyés par petites parties dès le 8 septembre 2009. Les étudiants s'annonçant au début de la période recevront immédiatement une première partie, suivie progressivement des autres ; les étudiants s'inscrivant après la date d'envoi de la deuxième partie recevront les deux premières d'un coup, suivies progressivement des autres ; etc. Les étudiants s'annonçant le 22 novembre recevront tous les documents reçus par les autres étudiants à ce stade d'un seul coup. Pour une meilleure préparation, il est recommandé de s'annoncer le plus tôt possible.

2. Le 9 novembre 2009, un **premier test** sera envoyé aux participants, qui devront y répondre **en équipe** avant le **23 novembre 2009** (réception par courrier électronique à l'adresse helene@concourspictet.org, à 23.00 (vingt-trois) heures UTC au plus tard). La réponse à ce premier test devra être accompagnée d'un **document de composition de l'équipe** (disponible sur le site Internet du Concours). A partir du 23 novembre 2009, il ne sera plus possible de s'annoncer individuellement. Les communications relatives au processus de sélection seront transmises aux équipes en tant que telle à partir de cette date.

3. Le 24 novembre 2009, un **second test** sera envoyé aux participants, qui devront y répondre **en équipe** avant le **7 décembre 2009** (réception par courrier électronique à l'adresse helene@concourspictet.org, à 23.00 (vingt-trois) heures UTC au plus tard).

4. Le 8 décembre 2009, un **troisième test** sera envoyé aux participants, qui devront y répondre **en équipe** avant le **21 décembre 2009** (réception par courrier électronique à l'adresse helene@concourspictet.org, à 23.00 (vingt-trois) heures UTC au plus tard).

La réponse à ce troisième test devra être accompagnée du **document de confirmation de la composition de l'équipe**, de l'**attestation signée par un responsable de l'établissement** (doyen, directeur) autorisant l'équipe à participer, de la **demande au Fonds de l'Universalité** (si pertinent), de l'**explication de la formation de l'équipe** (documents disponibles sur le site Internet du Concours), ainsi que de **lettres de motivation individuelles**.

5. Entre le 23 novembre 2009 et le 21 décembre 2009 des demandes de dérogations pourront être faites par les équipes. Des changements dans la composition des équipes peuvent intervenir jusqu'au 21 décembre 2009 sans annonce particulière au CCJP. Les équipes sont cependant définitivement formées au 21 décembre 2009.

Une équipe qui, ayant envoyé ses réponses dans les temps à chacun des deux premiers tests, souhaite, du fait d'un changement dans la composition de l'équipe, par exemple, renvoyer de nouvelles réponses par la suite, doit demander une autorisation spécifique au CCJP. Ces éventuelles nouvelles réponses doivent être reçues avant le 21 décembre 2009, 23.00 (vingt-trois) heures UTC. La réponse au troisième test est définitive. En d'autres termes, l'ensemble des documents qui auront été envoyés au 21 décembre 2009 constitue le dossier d'inscription de l'équipe, qui ne peut dès lors plus être modifié.¹

¹ Sauf dérogations spéciales selon l'article 7 du règlement.